REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal a été convoqué le neuf novembre deux mille dix-huit pour une réunion ordinaire devant avoir lieu le jeudi quinze novembre deux mille dix-huit à vingt heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

- **Voirie 2019 : chemin du Sarot, chemin de la Croix Sapin et une partie de la route de Lespinasse**
- **Cimetière : modification de la durée des concessions et définition des prix**
- **Renouvellement de la convention de Mise à Disposition des Services (Points d'Apport Volontaire)**
- **Schéma Directeur Assainissement**
- **Transfert Compétence Lecture Publique**
- **Revalorisation des tarifs d'instruction des documents d'urbanisme**
- **Taxe d'Aménagement**
- **Projet de cabinet médical à La Pacaudière**
- **Divers**

SECRETAIRE DE SEANCE : Elisabeth PIGAT

PRESENTS : Jean-Paul BERGER, Alain DÉBATISSE, Michel FAZEKAS, Christian PROST, Joseph CHORGNON, Patrice CADET, Pascal GIRARD, Jean-Claude BONNIN, Jean-Pierre BERGER, Jean-Luc DAUBARD, Sandrine AMBROISE, Elisabeth PIGAT et Bernadette BONNARDOT

ABSENT EXCUSÉ : Marc LIOZON

ABSENTE : Isabelle SOLER

1) VOIRIE 2019 : CHEMIN DU SAROT, CHEMIN DE LA CROIX SAPIN ET UNE PARTIE DE LA ROUTE DE LESPINASSE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs aux travaux de voierie pour 2019 :

- VC6 (840 m) « Route de Lespinasse » (Installation, reprofilage et enrobé) :

21 890.00 € HT
4 378.00 € TVA
Soit 26 268.00 € TTC

- VC5 (60 m) « Chemin du Sarot » (Installation, rabotage et enrobé) :

3 795.00 € HT
759.00 € TVA
4 554.00 € TTC

- VC102 (560 m) « La Croix Sapin » (Installation, arasement et enrobé) :

19 519.00 € HT
3 903.80 € TVA
23 422.80 € TTC

Soit pour les trois chemins : 45 204.00 € HT
9 040.80 € TVA
54 244.80 € TTC

Une subvention de 60 % du Conseil Départemental pourra être demandée soit environ 27 000€.
Monsieur le Maire présente également le devis relatif aux travaux de voierie sur le « Chemin de la Madone » (Cimetière à Nationale) :

50 352.00 € HT
10 070.40 € TVA
60 422.40 € TTC

2) CIMETIERE : MODIFICATION DE LA DURÉE DES CONCESSIONS ET DÉFINITION DES PRIX

Monsieur le Maire s'est renseigné sur les durées et les prix des concessions auprès des communes de Saint Germain Lespinasse, Saint Bonnet des Quarts et Changy.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la durée et les prix suivants :

	Simple	Double	Colombarium	
Concessions trentenaires	150 €	300 €	500 €	renouvelables
Concessions cinquantenaires	250 €	500 €	-------	

Ces durées et tarifs seront applicables à partir du 1er janvier 2019.

3) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES (Points d'Apport Volontaire)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Roannais Agglomération verse à la Commune 5 232€ annuel pour l'entretien des points de collecte (1 308 € par site).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention prenant effet le 1er janvier 2019 pour une durée de trois ans.

4) SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Roannaise de l'Eau mentionnant l'avancement de la révision de leur Schéma Directeur Assainissement :

- Gestion des eaux pluviales
- Impact sur les systèmes d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'accompagner le territoire dans cette démarche.

5) TRANSFERT COMPÉTENCE LECTURE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver la modification de la compétence facultative « Action culturelle ». Les médiathèques de Mably et de Roanne deviendront intercommunales au 1er janvier 2019 et l'ensemble des habitants de Roannais Agglomération pourront bénéficier gratuitement de leurs services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification de la compétence facultative « Action culturelle ».

6) REVALORISATION DES TARIFS D'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le coût de l'application informatique « cart@ds » du SIEL (pour réceptionner les arrêtés…) devrait augmenter pouvant aller jusqu'à 500 € par commune.

A compter du 1er janvier 2019, les tarifs d'instruction des documents d'urbanisme (à la charge de la commune) seront les suivants :

	Actuel	Au 1er janvier 2019
- Certificat d'urbanisme b)	25.79 €	30.00 €
- Déclaration préalable	77.37 €	85.00 €
- Permis de construire ou de démolir	103.16 €	120.00 €
- Permis d'aménager	123.80 €	130.00 €

7) TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués pour le calcul de la taxe d'aménagement :

- Part communale 3%
- Part départementale 2.5 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir la part communale à 3%.

8) PROJET DE CABINET MÉDICAL A LA PACAUDIERE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur DRU, maire de La Pacaudière, relatif à un projet de cabinet médical, projet commun entre Ambierle, La Pacaudière et Saint Martin d'Estreaux. Le dossier a été déposé à l'Agence Régionale de Santé en juin 2018. Ce projet d'environ 180 m2 comprend 2 cabinets médicaux avec salle d'attente, 3 cabinets paramédicaux avec salle d'attente et une salle de réunion.

Ces trois communes sont actuellement en recherche de financements et demandent à la commune un courrier d'appui afin de soutenir au mieux le dossier de demande de subvention au Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour établir un courrier de soutien.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Indemnité de Conseil et de Budget de Mme Moussière, trésorière principale à Renaison :
  Monsieur le Maire donne lecture de l'indemnité de Conseil et de Budget de Mme Moussière d'un montant total de 398.76 € pour 2018. Le Conseil Municipal accepte l'octroi de cette indemnité.

- Demande de révision du coefficient IAT de Mme Seignol, secrétaire :
  Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la secrétaire de mairie relatif à une demande d'augmentation du coefficient d'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).
  Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le passage de son coefficient de 3 à 5 à compter du 1er novembre 2018.

- Création d'une commission de contrôle des listes électorales :
  Les commissions communales de révision des listes électorales seront remplacées par des commissions de contrôle des listes électorales. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, ces commissions seront composées d'un conseiller volontaire ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal ainsi que d'un délégué désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance. Les membres de cette commission seront nommés par arrêté préfectoral entre le 1er et le 9 janvier 2019.
  Le Conseil Municipal décide de conserver les deux membres actuels : Mme CHEVENIER Noëlle, déléguée représentant le Préfet, et Mme LEFAURE Janine, déléguée représentant

le Président du Tribunal de Grande Instance. Le Conseil Municipal désigne Mme AMBROISE Sandrine (conseillère municipale) comme 3e membre de la commission de contrôle.

- Tri sélectif et compost :
  Monsieur le Maire donne lecture du mail de l'Association Jeunesse et Sports relatif à une demande de mise en place d'un tri sélectif et d'un compost au centre de loisirs.

- Demande de l'école :
  Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'école (signé par tous les élèves) demandant d'enlever les cailloux devant la classe maternelle pour planter un jardin ZEN.

- Conseil d'école du 18 octobre 2018 :
  Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil d'école :
  Effectifs : 60 enfants inscrits + 1 enfant de forain présent par intermittence soit 61 inscrits.
  Maternelle : 18
  CP-CE1-CE2 : 21
  CM1-CM2 : 22
  Prévisions rentrée 2019 : départ de 9 CM2. Pas d'arrivée prévue.
  Concernant le temps scolaire (retour à 4 jours par semaine), les enseignantes ont des difficultés pour organiser les emplois du temps. Deux stagiaires seront accueillis en classe de CE1-CM (1 jour/semaine) jusqu'en décembre.
  L'école demande l'achat d'une nouvelle plastifieuse et d'une balançoire. Deux lits-couchettes ont été achetés par la Mairie.
  L'école demande de pouvoir utiliser la petite salle des fêtes pour faire l'EPS en hiver (de novembre à mars) les mardis et vendredis après-midi de 13h30 à 15h30.
  Les enseignantes remercient la Mairie pour l'achat de deux nouveaux ordinateurs.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'autorisation pour installer les caméras de vidéosurveillance a été accordée.

- Des demandes de subventions auprès de Mr BARTHOLIN ont été faites :
  . non pour les ordinateurs,
  . à voir pour le colombarium

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de la Croix Rouge : le Conseil Municipal refuse l'octroi d'une subvention.

La séance est levée à 23h.